

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements
sociaux - garantie d'emprunts
auprès de Hérault Habitat :
25 logements locatifs sociaux à
Pézenas sur l'Opération
«Pléguebiaux» - 129 771,00 €
représentant 25 % de
519 084,00 € en prêt PLAI
Construction sur 40 ans

N° 000280

Question n°1 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20% des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **25 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Pléguebiaux** » située rue de **Pléguebiaux** à **Pézenas** représentant **2 869 732 €** de travaux- sollicite la CAHM pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **2 094 933 €**. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts **523 733,25 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **129 771,00 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **519 084,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la partie destinée à la construction de 8 logements PLAI et 17 logements PLUS.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Construction** (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **519 084,00 €**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Durée de la période du préfinancement : **sans objet**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,55 %**
- Indice de référence (*) : **Livret A**
- Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)
- Taux annuel de progressivité : **de 0,00 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**
- Valeur de l'indice de référence (**) : **1,75 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de **40 ans** et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignation, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **25 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Pléguebiaux** » à **Pézenas** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements
sociaux - garantie d'emprunts
auprès de Hérault habitat :
25 logements locatifs sociaux à
Pézenas sur l'Opération
«Pléguebiaux» - 45 083,75 €
représentant 25 % de
180 335,00 € en prêt PLAI
Foncier sur 50 ans

N° 000281

Question n°2 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à ADISSAN (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes),
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20% des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **25 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée «**Pléguebiaux**» située rue de Pléguebiaux à Pézenas représentant **2 869 732 €** de travaux- sollicite la CAHM pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **2 094 933 €**. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts **523 733,25 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **45 083,75 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **180 335,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la partie destinée à la construction de 8 logements PLAI et 17 logements PLUS.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Foncier** (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

Montant du prêt : **180 335,00 €**

Durée de la période d'amortissement : **50 ans**

Durée de la période du préfinancement : **sans objet**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Commission d'intervention : **exonéré**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,55 %**

Indice de référence (*) : **Livret A**

Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)

Taux annuel de progressivité : **de 0,00 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**

Valeur de l'indice de référence (**): **1,75 %**

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de *50 ans* et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignation, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **25 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Pléguebiaux** » à **Pézenas** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

SOUS-PREFECTURE
RECUE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

*Fait et délibéré à ADESSAN les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes - Avenue Abbé Sagnes), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements
sociaux - garantie d'emprunts
auprès de Hérault Habitat :
25 logements locatifs sociaux à
Pézenas sur l'Opération
«Pléguebiaux» - 258 925,25 €
représentant 25 % de
1 035 701,00 € en prêt PLUS
Construction sur 40 ans

N° 000282

Question n°3 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- *Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;*
- *Vu l'article 2298 du Code Civil ;*
- *Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'article L 441.1 du Code de la construction, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20% des logements construits ;*
- *Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.*

Monsieur le vice-président expose :

- que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **25 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée «**Pléguebiaux**» située rue de Pléguebiaux à Pézenas représentant **2 869 732 €** de travaux- sollicite la CAHM pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **2 094 933 €**. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts **523 733,25 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **258 925,25 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **1 035 701,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la partie destinée à la construction de 8 logements PLAI et 17 logements PLUS.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS Construction** (Prêt Locatif Usage Social) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

Montant du prêt : **1 035 701,00 €**

Durée de la période d'amortissement : **40 ans**

Durée de la période du préfinancement : **sans objet**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Commission d'intervention : **exonéré**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,35 %**

Indice de référence (*): **Livret A**

Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb** (point de base)

Taux annuel de progressivité : **de 0,00 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**

Valeur de l'indice de référence (**): **1,75 %**

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de **40 ans** et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignation, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

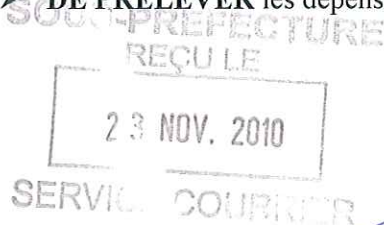
*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **25 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Pléguebiaux** » à **Pézenas** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à ADESSAN les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

2 2 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements
sociaux - garantie d'emprunts
auprès de Hérault Habitat :
25 logements locatifs sociaux à
Pézenas sur l'Opération
«Pléguebiaux» - 89 953,25 €
représentant 25 % de
359 813,00 € en rpêt PLUS
Foncier sur 50 ans

N° 000283

Question n°4 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

2 2 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

2 3 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

2 5 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ

PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20% des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **25 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée «Pléguebiaux» située rue de Pléguebiaux à Pézenas représentant **2 869 732 €** de travaux- sollicite la CAHM pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **2 094 933 €**. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts **523 733,25 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **89 953,25 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **359 813,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la partie destinée à la construction de 8 logements PLAI et 17 logements PLUS.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS Foncier** (Prêt Locatif Usage Social) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

Montant du prêt : **359 813,00 €**

Durée de la période d'amortissement : **50 ans**

Durée de la période du préfinancement : **sans objet**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Commission d'intervention : **exonéré**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,35 %**

Indice de référence (*) : **Livret A**

Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb** (point de base)

Taux annuel de progressivité : **de 0,00 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**

Valeur de l'indice de référence (**) : **1,75 %**

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de **40 ans** et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignation, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

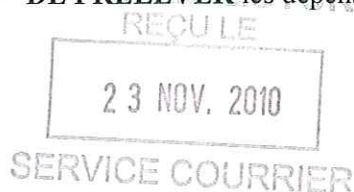
*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **25 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Pléguebiaux** » à **Pézenas** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «Le Puech» à
Portiragnes : vente du lot n°28
d'une superficie de 1 025 m²
à monsieur BACOU Xavier
(S.a.r.l. BACOU à Portiragnes)

N° 000284

Question n°5 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SGB

Transmis à la
Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-avenue Abbé Sagnes)
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes ;*
- Vu la délibération du 28 juin 2010 fixant les conditions de vente des parcelles selon 3 grilles tarifaires*

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération a réalisé les travaux d'aménagement du Parc d'activité Economique du « Puech » et a commencé la commercialisation des parcelles, conformément aux prix fixés par délibération en date du 28 juin 2010 (grille A : 55 € HT/m² ; grille B : 50 €/m² ; grille C 45 € ht/m²)

Il expose que monsieur BACOU, gérant de la Sarl BACOU souhaite se porter acquéreur du lot n° 28 d'une superficie de 1 025 m² situé sur le Parc d'Activités Economiques Hérault-Méditerranée « Le Puech » à PORTIRAGNES afin d'y installer un show-room nécessaire au développement de son entreprise dont l'activité principale concerne la pose de menuiseries menuiserie PVC aluminium.

Ainsi, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la vente de ladite parcelle dans les conditions suivantes :

Prix au mètre carré : 55,00 € H.T./m²
65,78 € T.T.C./m²

Soit un prix du lot de : 56 375,00 € H.T.
67 424.50 € T.T.C.

Frais de géomètre 304,90 € H.T.
364,66 € T.T.C.

Frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C./ml

payable au comptant à la signature de l'acte authentique

Il indique que dans le cas d'un désistement par accord mutuel, la présente délibération serait annulée de plein droit par la remise ou l'envoi d'une lettre de désengagement dûment signée par le bénéficiaire.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur la vente dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°28 d'une superficie de 1 025 m² à monsieur BACOU Xavier ou tout autre personne physique ou morale se substituant à lui, dans les conditions telle que décrite ci-dessus pour un montant global de 67 789.16 € TTC (achat de terrain + frais de géomètre) auquel s'ajoutera 490 T.T.C par mètre linéaire pour les frais de réalisation des accès sur la voie publique ;
- **D'AUTORISER** monsieur Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique à signer le compromis de vente à intervenir et monsieur Gilles D'ETTORE, Président l'acte authentique de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** les recettes correspondantes à cette vente sur le Budget annexe du PAEHM du « PUECH » à Portiragnes.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

2 2 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «La Crouzette» à
Saint-Thibéry : vente du lot n°4
d'une superficie de 1 677 m²
à monsieur BAUDDAIS (annule
et remplace la délibération n°13
du 2/02/2009)

N° 000285

Question n°6 à l'Objet

Réf. : AM/TP/SGB

Transmis à la
Sous Préfecture :

2 2 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

2 3 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

2 5 NOV. 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

✓ *Vu la délibération du conseil communautaire du 9 juin 2004 fixant les conditions de vente du PAEHM «La Crouzette» à Saint Thibéry en 3 zones Privatives différentes (ZP1 : 40 € HT/m², ZP2 33 € HT/m² ; ZP3 25 € HT/m²)*

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de la commercialisation du PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry, le Conseil communautaire a décidé par délibération en date du 2 février 2009 de vendre le lot n°4 situé dans la ZP1, d'une superficie de 1 677 m² à monsieur ARVIEU Stéphane.

Il expose que le compromis de vente a pris fin depuis le 4 août 2009 et que monsieur BAUDDAIS spécialisé dans la mécanique générale et, plus particulièrement, dans la réparation de 4x4 souhaite se porter acquéreur de ladite parcelle.

Ainsi, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la vente de cette parcelle dans les conditions suivantes :

- Prix au mètre carré : 40.00 € HT/m²
47.84 € TTC/m²
- Soit un prix du lot de : 67 080.00 € H
80 227.68 € TTC
- Frais de raccordement aux réseaux : 5 099.42 € HT
6 098.91 € TTC

payables au comptant à la signature de l'acte authentique

Il indique que des frais de géomètre pourront éventuellement être rajoutés au prix de vente

Il précise que la délibération du 2 février 2009 concernant la vente du lot n°4 sur le PAEHM « La Crouzette » à monsieur ARVIEU Stéphane est annulée et que dans le cas d'un désistement par accord mutuel, la présente délibération serait également annulée de plein droit par la remise ou l'envoi d'une lettre de désengagement dûment signée par le bénéficiaire.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°4 de la ZP1 d'une superficie de 1677 m², située sur le PAEHM « LA Crouzette » à monsieur BAUDAIS dans les conditions telles que décrites ci-dessus, pour un montant global de 86 326.59 € TTC (acquisition du terrain + forfaits de raccordements) auquel pourra être rajouté des frais de géomètre ;
- **D'AUTORISER** monsieur Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique à signer le compromis de vente à intervenir et monsieur Gilles D'ETTORE, Président l'acte authentique de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** les recettes correspondantes à cette vente sur le Budget annexe du PAEHM de « la Crouzette » à Saint Thibéry.

SOUS-PREFECTURE
RECUE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

Fait et délibéré à ADISSAN les / jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Plan Local pour l'Insertion
et l'Emploi : demande de
subvention auprès du Conseil
Général de l'Hérault pour
l'exercice 2011

N° 000286

Question n°7 à l'OJ

Réf. : AM/CD/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ

PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le Conseiller délégué expose que :

- par délibération en date du 27 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a reconnu d'intérêt communautaire le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi dans le cadre de sa compétence obligatoire politique de la Ville.
- par délibération n°18 en date du 30 novembre 2007, le Conseil Communautaire a approuvé le protocole d'accord signé avec l'Etat et le Conseil Général de l'Hérault, afin de mettre en œuvre pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire de la CAHM.
- par délibération en date du 20 décembre 2007, le Conseil Communautaire approuvait la sollicitation financière auprès du Conseil Général de l'Hérault au titre de l'année 2008.

Monsieur le Rapporteur rappelle que cette demande de financement s'est traduite par une convention entre le Conseil Général de l'Hérault et le PLIE qui prévoyait un financement de 40 000 € pour la mise en œuvre de 2 actions : « clause d'insertion dans les marchés publics » et « chantiers d'insertion ». Cette convention, initialement prévue sur l'année 2008, a été prolongée par voie d'avenant jusqu'au 30 septembre 2009 et renouvelée pour la période allant du 1^{er} Octobre 2009 au 30 Septembre 2010, pour un montant de 40 000 € et par la suite prolongée par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2010 avec un financement supplémentaire de 10 000 € permettant de financer une partie du chantier d'insertion « métiers de l'hôtellerie de plein air ».

Il s'agit, aujourd'hui, d'envisager les modalités de renouvellement de cette convention pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 dont la sollicitation financière, revue à la hausse, s'élève à 47 000 € (contre 30 000 € en moyenne par an sur 2008-2009-2010) et porte sur les chantiers d'insertion et la mise en œuvre la clause d'insertion, élargie à la relation entreprise en vue du placement à l'emploi durable de participants du PLIE.

Monsieur le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à autoriser monsieur le Président à solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du PLIE réuni le 9 septembre 2010,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault, consistant à solliciter un financement de 47 000 € pour l'année 2011;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Fait et délibéré ADISSAN les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Plan Local pour l'Insertion
et l'emploi - regroupement
et mutualisation des moyens
de gestion des fonds européens

N° 000287

Question n°8 à l'OJ

Réf. : AM/CD/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le Conseiller délégué expose que :

- par délibération en date du 27 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a reconnu d'intérêt communautaire le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi dans le cadre de sa compétence obligatoire politique de la Ville ;
- par délibération en date du 30 novembre 2007, le Conseil Communautaire a approuvé le protocole d'accord signé avec l'Etat et le Conseil Général de l'Hérault afin de mettre en œuvre pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire de la CAHM ;
- par délibération en date du 18 octobre 2007, la CAHM a souhaité se porter candidate à la gestion d'une subvention globale Fonds Social Européen, et ce afin de mettre en œuvre des actions concrètes d'insertion en direction des personnes en parcours d'insertion de son territoire au travers du PLIE.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Comité de Programmation FSE du 18 avril 2008 a reconnu la CAHM comme organisme intermédiaire au titre du PLIE et qu'une convention de subvention globale FSE a été signée avec l'Etat pour un montant FSE de 457 600 € sur trois ans (2008, 2009 et 2010).

Il indique qu'aujourd'hui -à la demande de la Commission Européenne- le nombre d'organismes intermédiaires en charge de la gestion du FSE (majoritairement PLIE), doit être réduit au moins dans la proportion des deux tiers à l'échéance de l'année 2010, soit de 10 à 2 ou 3 en Languedoc-Roussillon.

La mise en œuvre de ces directives au niveau régional a fait l'objet de réunions de travail avec le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) et la Direccte (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) qui ont, par ailleurs, eu recours à un prestataire pour une mission d'appui à la mise en œuvre de la démarche de regroupement des moyens de gestion des PLIE. La question a également fait l'objet d'échanges et de travaux au sein des Comités de Pilotage des PLIE, de l'Union Régionale des PLIE, de réunions avec le Conseil Général de l'Hérault et entre PLIE du Département.

Après analyse des options envisageables, l'hypothèse retenue et préconisée par la Direccte consiste à créer un organisme intermédiaire entre les PLIE de l'Hérault -au sens du règlement CE n°1083/2006 du 11/07/2006- sous un statut associatif et qui concerne 4 PLIE [Cœur d'Hérault (Lodève), Haut Languedoc et Vignoble (Puissalicon), Petite Camargue Héraultaise (Lunel/Mauguio) et Hérault Méditerranée]. Seule la fonction de gestion des fonds est déléguée à cet organisme intermédiaire, les tâches d'animation restant la prérogative des PLIE membres du regroupement. Cette option présente notamment les avantages suivants :

- pas de remise en cause des PLIE dans leur configuration actuelle
- maintien de la maîtrise des actions développées sur le territoire de la CAHM
- force de négociation plus importante avec l'autorité de gestion déléguée (SGAR et Direccte) au regard du poids financier représenté par les 4 PLIE
- recentrage du PLIE sur ses missions d'animation et de développement de projets

En conséquence, une association intitulée Association de Gestion Inter-PLIE de l'Hérault (AGIPLIE) a été constituée le 5 octobre dernier.

Aussi, monsieur le Conseiller délégué invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur :

- l'approbation des statuts de l'association de Gestion Inter-PLIE de l'Hérault support de l'organisme intermédiaire en charge de la gestion du FSE, joints en annexe ;
- l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à l'Association de Gestion Inter-PLIE de l'Hérault ;
- l'autorisation accordée au Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires visant la pérennisation du dispositif PLIE sur le territoire de la CAHM à partir de janvier 2011 ;
- la désignation des représentants de la CAHM à savoir deux titulaires et un suppléant au sein de l'association :

Vu l'article L 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

2 délégués titulaires :

- Roger FAGES
- Christine ANTOINE

1 délégué suppléant :

- Marie-Hélène MATTIA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du PLIE réuni le 9 septembre 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les statuts de l'Association de Gestion Inter-PLIE de l'Hérault, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **D'ADHERER** à l'Association de Gestion Inter-PLIE de l'Hérault ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER** les représentants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Roger FAGES	Marie-Hélène MATTIA
Christine ANTOINE	

- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Modalités d'utilisation du
réseau urbain de la CAHM
pour le transport des scolaires :
convention financière avec
Hérault Transport
pour l'année 2010

N° 000288

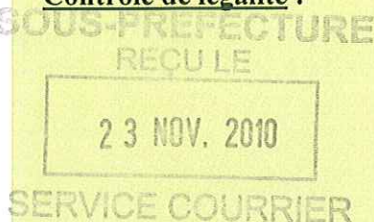
Question n°9 à l'OJ

Réf. : DM/SP/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :



**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à ADISSAN (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-président délégué aux transports

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'organisation des transports, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a transféré l'organisation du transport des scolaires au Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault mais que ce dernier a continué à utiliser une partie du réseau urbain de la CAHM (lignes 272, 273 et ligne Agde-Pézenas) tout en percevant directement les recettes. Ainsi, depuis 2004 une convention financière annuelle a été mise en place afin de prévoir les modalités de remboursement.

Monsieur le Rapporteur expose qu'il convient de renouveler ladite convention pour l'année 2010 et que le montant de la participation financière pour le syndicat s'élève à la somme de 164 512 € T.T.C

Il précise que les modalités de calcul comprennent :

- une participation forfaitaire fixe non indexée par élève transporté sur la zone d'AGDE
- une participation forfaitaire variable indexée annuellement par élève transporté sur la ligne assurant la liaison AGDE-PEZENAS.

Monsieur le Rapporteur indique que ladite convention n'a pas intégré dans son mode de calcul les données relatives à la mise en place du nouveau réseau de transport en commun de l'agglomération depuis le 1^{er} mars 2010 (nouvelles lignes et véhicules neufs), et qu'une régularisation relative aux itinéraires et à la desserte des nouvelles lignes sera proposée lors d'un prochain conseil.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RENOUVELLER** la convention financière 2010 avec Hérault Transport concernant les modalités d'utilisation du réseau urbain de la Communauté d'agglomération pour le transport des scolaires ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** les recettes correspondantes sur le Budget annexe du Transport Hérault Méditerranée de la CAHM.

Fait et délibéré ADISSAN les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
23 NOV. 2010
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :
22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Présentation du rapport annuel
2009 de la Société
d'Équipement du Biterrois
et son Littoral (SEBLI)

N° 000289

Question n°10 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB

Transmis à la
Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L 1 524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, actionnaire de la SAEM- Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI), doit se prononcer sur le rapport annuel 2009 de la SEBLI.

Monsieur le Rapporteur expose que ce rapport retrace la gestion de la SEBLI et l'avancement des opérations en 2009 sur les différents Parcs d'activités Économiques dont elle a la charge à savoir « LES RODETTES » à Pézenas : fin de la commercialisation des 24 lots (dernier lot : compromis signé en 2009) ; « LE PAVILLON » à Montagnac : opération achevée (à clôturer au 1er semestre 2011).

Il ajoute que celui-ci donne également, des informations sur le résultat de l'exercice et sur son mode de fonctionnement

Ainsi, les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur le rapport annuel 2009 de la SEBLI tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A LA MAJORITE

POUR : 33

CONTRE : 5

(M. MONÉDÉRO. Mmes BUCHACA. PUIG. MM. JOVIADO. HOULES Patrick)

- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2009 de la SAEM, Société d'équipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER





Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

2 2 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Présentation du rapport annuel
2009 du Syndicat
Intercommunal de Collecte
et de Traitement des Ordures
Ménagères de Pézenas-Agde

N° 000290

Question n°11 à l'OJ

Réf. : PHD.SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

2 2 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

2 3 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

2 5 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Pierre MARHUENDA, Délégué communautaire

- *Vu l'article L 2 224-5 du CGCT et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui stipule que le Président d'un établissement public doit présenter à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.*

Monsieur le délégué communautaire rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié sa compétence « *élimination et valorisation des déchets assimilés* » au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde.

Il expose, qu'à ce titre, et conformément à la réglementation en vigueur, il doit présenter aux membres du Conseil communautaire le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établi par le SMICTOM Pézenas-Agde pour l'année 2009.

Monsieur le Rapporteur présente le rapport à l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur le rapport annuel 2009 du SMICTOM Pézenas-Agde tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le rapport annuel d'activités 2009 sur l'élimination et la valorisation des déchets établi par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Présentation du rapport annuel
2009 du Syndicat Mixte du
Schéma de Cohérence
Territoriales du Biterrois

N° 000291

Question n°12 à l'Ordre du Jour

Réf. : PHD/SGB

Transmis à la
Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à ADISSAN (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Anisau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ

PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Claude EXPOSITO, délégué communautaire

Monsieur le délégué communautaire rappelle que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général de Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est représentée au sein de Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois (SCOT) qui doit rendre compte chaque année de ses activités auprès du groupement de communes qui les composent.

Ainsi, les membres du Conseil Communautaire sont amenés à se prononcer sur le rapport annuel 2009 du SCOT tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le rapport annuel d'activité 2009 établi par le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Décisions prises par le Président
sur délégation - compte rendu
au Conseil

N° 000292

Question n°13 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE
RECU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ

PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu la délibération prise en séance du 28 avril 2008 ;

- Vu l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée présente les Décisions prises dans le cadre de sa délégation.

REGISTRES : - Décisions prises du 24/06/2010 au 19/10/2010 (n°104 - n°151)

MARCHES PUBLICS :

N°000104. → Annule et remplace la décision n°2000-000083 – mission d'étude géotechnique d'avant-projet sur les assises de la chaussée du PAEHM « L'Aumorne » à Florensac avec la Société FUGRO GEOTEHNIQUE pour un montant de 1 972,00 € HT.

AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS :

N°000107. → Avenant n°1 avec la Société SOCOTEC, titulaire du Marché n°2010-09 « démarche pilote sur le PAEHM Le Puech à Portiragnes – incitation à l'efficacité énergétique » afin de prolonger la durée du lot 1 « phase test » de 4 mois avec un terme maximal le 7 novembre 2010.

N°000108. → Avenant n°1 avec la Société DACTYL BURO, titulaire du marché de fournitures de bureau n°2009-101-lots 1 et 4 ayant pour objet la cession du contrat de DACTYL BURO à DACTYL BURO OFFICE, nouvelle personne publique contractante.

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

N°000114. → Avenant n°6 avec PACT HERAULT, titulaire du marché n°2004-30 « suivi animation et actions façades » pour le traitement de l'alignement des façades et devantures commerciales à Agde pour un montant de 8 300 € HT.

N°000122. → Avenant n°1 avec la Société LANET titulaire du lot 3 du Marché n°2009-10 de fournitures de bureau en modifiant le bordereau de prix initial et en incluant de nouvelles références de fournitures.

N°000129. → Avenant n°3 à la convention de mise à disposition des ouvrages et des biens départementaux avec le Conseil Général de l'Hérault afin de prolonger sa durée d'un an.

N°000134. → Avenant n°2 avec la Société CAR POSTAL France, titulaire du Marché n°2009-31 « mission de transport en commun d'enfants des classes primaires du territoire de la CAHM » afin de modifier le bordereau de prix et d'inclure les nouvelles sorties.

N°000149. → Avenant n°3 avec la SMACL, titulaire du marché n°2007-53 « souscription d'un contrat d'assurance » pour un montant de 400 € TTC afin de réajuster le montant de la garantie pour le matériel transporté dans les véhicules.

N°000150. → Avenant n°1 au Marché n° 2009-445 « aménagement des VRD du Centre aquatique communautaire d'Ade » afin d'acter la cession du contrat de la société Pépinières et Paysages à la société Aménagement Entretien Extérieur, nouvelle personne publique cocontractante.

N°000151. → Avenant n° 1 au Marché n° 2010-30 « aménagement du carrefour giratoire des dunes à Agde – lot 3 afin d'acter la cession du contrat de la société Pépinières et Paysages à la société Aménagement Entretien Extérieur, nouvelle personne publique cocontractante.

CONTRATS :

N°000110. → Contrat de cession avec l'agence « L'Art ou Tourne » pour un spectacle intitulé « Vénus qu'on voit danser » pour un montant de 5 500 € HT dans le cadre du festival « les Hérault du Cinéma ».

N°000111. → Contrat avec la société Als@tis SAS pour l'accès à internet haut débit pour les sites communautaires suivants : CAHM, Ateliers techniques à Portiragnes et Médiathèques de Saint-Thibéry, Aumes et Lézignan-la-Cèbe pour un montant de 400 € HT et auxquels s'ajoute un abonnement mensuel de 360 € HT pour une durée limite de 1 an.

N°000116. → Contrat d'abonnement service avec la société ELIS comprenant la fontaine et expresso-service pour un montant mensuel de 96.312 € HT et sanitaire et sol-service pour un montant mensuel de 32.719 € HT.

N°000119. → Contrat de formation professionnelle avec le Centre d'Education et de Sécurité Routière 34 (CESR) pour former 3 agents de la CAHM au permis remorque (EB) pour un montant de 1 500 € HT.

N°000123. → Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association HARMORYTHME pour le spectacle intitulé « Châtaignes sous les bois... » pour un montant de 500 € TTC dans le cadre des métiers d'art.

N°000126. → Contrat de location avec la société BODONI pour un montant de 833 € TTC dans le cadre d'une exposition intitulée « Voyage autour du goût ».

N°000138. → Mission G4 sur la plate-forme de support de chaussée pour la construction du Centre aquatique communautaire au Bureau d'études FUGRO GEOTECHNIQUE pour un montant de 4 506 € HT.

N°000142. → Contrat avec la société PCPPRO CONSEIL afin de lui confier le suivi et le contrôle qualité propreté urbaine pour un montant de 5 980 € TTC

N°000148. → Contrat de service avec la société FAC Similé Grand Sud/CANON pour la maintenance et pack services additionnels contractuels pour les imprimantes du Radar et du service informatique

N°000132. → Avenant n°2 de prolongation du contrat de maintenance des installations de chauffage pour la piscine de Pézenas passé avec la société IDEX pour 3 mois supplémentaires

CONVENTIONS :

N°000109. → Convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics pour la fourniture de licences d'utilisation de progiciel bureautiques et de réseaux de marque Microsoft pour un montant annuel de 46 616,48 € HT et ce pour une durée de 3 ans.

N°000115. → Convention de partenariat entre la CAHM et la section de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines de Frontignan pour la prospection archéologique sous-marine au Grau d'Agde pour un montant de 4 165 € net

N°000133. → Convention entre la CAHM et l'Agence PASSION VOYAGE pour les commandes de titres de transports, de réservation d'hébergements et de restaurations.

N°000135. → Convention avec BST CONSULTANT relative à une étude fiscale pour les abattements à la base de la Taxe d'Habitation et l'impact de la réforme de la Taxe Professionnelle pour un montant global de 3 990 € TTC.

N°000139. → Convention avec l'Institut Consulaire de Formation professionnelle afin la prise en charge d'une partie des frais de formation à l'apprentissage de mademoiselle Loryane BROUILLET pour un montant de 4 244,30 €.

N°000140. → Convention avec le Centre de Formation d'Apprentis de l'industrie Languedoc-Roussillon pour la prise en charge du coût de formation en CFA de madame SMYKOWSKY pour un montant de 3 000 € par année de formation.

N°000145. → Convention de formation « 5 jours pour entreprendre » avec la CCI de Béziers Saint-Pons afin que 3 agents de la Maison de l'Entreprise sur Agde et ce pour un montant de 300 € RRC.

N°000147. → Convention avec la société TERRIDEV pour une mission d'étude d'exemples de valorisation foncière de friche à proximité de la gare d'Agde pour un montant de 3 900 € HT.

REMBOURSEMENT ŒUVRES ENDOMMAGEES :

N°000112. → Remboursement du sinistre survenu le 13-07-2010 de matériels endommagés lors d'un débroussaillage avec l'épareuse Renault CLASS au propriétaire du grillage qui s'élèvent à la somme de 94,40 € TTC

RETRAIT DE L'ACTIF

N°000113. → Acceptation de l'offre de la société LAMARQUE pour un montant de 3 400 € TTC et correspondant au rachat de la balayeuse MODULO FLEX de type UH9PF200205EM2508 et de la balayeuse CIYT CAT 2020 de type LDYANMAR

MISSION ACCESSOIRE :

N°000146. → Renouvellement mission accessoire « équipement et activités sportives » pour une indemnité mensuelle de 662,04 €.

BAUX DE LOCATION :

N°000121. → Règlement à l'agence Centragence Gestion syndic de la somme de 470 € TTC correspondant aux honoraires de location du local situé à Agde 22 rue Honoré Muratet

N°000131. → Rectificatif de la Décision n°2010-000089 afin de préciser que M. JACUCCI Bernard est représenté par l'Agence immobilière CENTRAGENCE et que cette dernière encaissera tous les mois les loyers correspondants à cette location à savoir 480 € TTC.

N°000136. → Bail commercial la société civile immobilière YUCA pour la location de bureaux d'une surface totale de 27,72 m² pour un montant annuel de 3 315,31 € TTC

HONORAIRES - PRESTATIONS - FACTURES :

N°000117. → Règlement d'horaires au Cabinet d'Avocats C.G.C.B. de la somme de 717,60 € TTC correspondant au mémoire d'honoraires pour une consultation juridique relative au dossier d'un agent de la CAHM.

N°000118. → Paiement d'honoraires au Cabinet d'Avocat C.G.C.B. de la somme de 717,60 € TTC correspondant au mémoire d'honoraires pour l'analyse du projet de rapport disciplinaire relatif à un agent de la CAHM.

N°000120. → Paiement à Maître FERRARI de la somme de 420 € TTC correspondant à une provision sur honoraires de la consultation juridique réalisée pour la passation de baux commerciaux.

N°000124. → Règlement d'horaires au Cabinet d'Avocats C.G.C.B. de la somme de 2 000 € HT correspondant à l'analyse du dossier RIEUX.

N°000125. → Règlement d'horaires au Cabinet d'Avocat C.G.C.B. de la somme de 200 € HT pour la rédaction des différents documents concernant l'affaire ROMERO.

N°000127. → Acquisition auprès de l'entreprise Conseil et Décision de matériels pour un montant total de 14 300 € HT dans le cadre du fonctionnement de la scénovision de l'espace Molière à Pézenas.

N°000128. → Règlement d'horaires au Cabinet d'Avocats C.G.C.B. de la somme de 4 023,01 € TTC correspondant à la rédaction d'un projet de convention de gestion entre la CAHM et la ville d'Agde pour le Centre aquatique de l'Archipel sur Agde.

N°000130. → Règlement d'horaires au Cabinet d'Avocats C.G.C.B. de la somme de 1 435,20 € TTC correspondant à la rédaction de conclusions d'appel en réponse dans le cadre du contentieux REY

N°000137. → Règlement d'honoraires au Cabinet d'Avocats C.G.C.B. de la somme de 358,80 € TTC correspondant à la rédaction d'un projet de convention dans le contentieux qui oppose la CAHM à monsieur ROMERO.

N°000143. → Prise en charge de la formation organisée par la société MIDI SOFT pour un montant de 10 046,40 € TTC dans le cadre de l'installation et l'administration-service et application de MICROSOFT

N°000144. → Prise en charge pour les traductions et l'enregistrement des textes en anglais pour un montant de 3 330 € HT et en allemand pour un montant de 4 500 € HT dans le cadre du fonctionnement de l'espace Molière à Pézenas

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

- **PREND ACTE** des Décisions prises par monsieur le Président en application de l'article L 5 211-10 et dont il doit rendre compte à l'Assemblée en vertu de l'article L. 2122-23 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOUS-PRÉFET

REÇU

23 NOV. 2010

Fait et délibéré à ADESSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Aire de grand passage des gens
du voyage à Vias : demandes
de subventions

N° 000293

Question n°14 à l'OJ

Réf. : PHD/DT/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ

PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- *Vu que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est vu attribuer, au titre des compétences supplémentaires de ses statuts la création, l'aménagement et la gestion d'Aires d'accueil d'Intérêt communautaire pour les gens du voyage sur Agde, Pézenas et Vias - partenariat avec l'Etat pour la gestion de l'accueil des grands rassemblements des gens du voyage ;*
- *Vu le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de l'Hérault approuvé par décision du 28 février 2003.*

Monsieur le Président expose que :

- dans le cadre de la réunion de concertation relative à la révision du Schéma Départemental de l'Hérault pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage qui s'est tenue en sous-préfecture de Béziers le 10 décembre 2009, il a été convenu l'inscription d'une aire de grand passage sur Vias d'une capacité de 100 places en remplacement d'une aire permanente de 40 places initialement prévue,
- par courrier en date du 26 juillet 2010, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a donné un avis technique favorable sur la possibilité de créer cette aire sur la parcelle cadastrée DA N° 112 appartenant à la CAHM,
- le projet de schéma révisé 2010-2016 a été approuvé par la Commission Consultative le 24 septembre 2010 pour la création d'une aire de 40 places à Pézenas ou tout autre commune de la CAHM en fonction du foncier ainsi qu'une aire de 100 places sur le terrain de Vias acheté par la Communauté d'agglomération.

Monsieur le Rapporteur indique que cette aire qui sera destinée aux grands passages possèdera les caractéristiques suivantes :

- 2,5 hectares de terrain plat et enherbé qui sera clôturé et végétalisé
- des sanisettes temporaires
- un point de collecte des eaux usées
- une desserte d'eau potable en six points répartis sur le périmètre, ainsi que la création d'une plate-forme destinée aux containers à ordures ménagères,
- en matière de sécurité, il sera prévu deux issues barrières, une voie centrale aménagée pour le passage des camions d'intervention ainsi que l'installation d'un poteau incendie.

Le montant estimatif de ce projet d'aménagement est estimé à 129 508,06 € selon le détail suivant :

- eau potable	64 397,50 €
- relevé géomètre.....	4 000,00 €
- terrassement et nivellement.....	26 729,39 €
- clôture	31 928,00 €
- plantations et végétalisation (insertion paysagère).....	2 453,17 €

A ce montant, il convient d'ajouter le coût de l'acquisition du terrain d'assiette qui s'élève à 261 192,24 € :

- prix du terrain : 257 496,00 € TTC
- frais notariés : 3 696,24 € TTC

Il précise que l'accès de l'aire d'accueil aux convois des caravaniers, sera étudié en concertation avec les communes de Vias, de Bessan et le Conseil Général un dispositif de type « zone de croisement » permettant d'utiliser le chemin de desserte parallèle à la RD 612 A.

Le coût estimatif du projet d'aménagement de cette aire de grand passage étant inférieur à celui d'une aire permanente gardiennée et le taux de subventionnement étant différent de celui initialement programmé, il convient de renégocier avec les différents partenaires institutionnels les subventions les plus larges possibles pour permettre la réalisation de cet équipement en sachant que :

- l'Etat subventionne à hauteur de 70 % de la dépense totale hors taxe dans la limite de plafonds de dépense subventionnable fixés par le décret n°2001-541 du 25 juin 2001 (plafond de 114 336 € par opération)
- le Département à hauteur de 25 % du montant plafonné à 500 € par place (soit 50 000 €)
- et la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers subventionne à hauteur de 500 € par place (soit 50 000 €)

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver d'une part, le choix de ce site et d'autre part, de l'autoriser à en saisir les services de l'Etat, sous réserve de l'approbation du Schéma Départemental de l'Hérault pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage définitif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le choix de la localisation de l'Aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage constituée de la parcelle cadastrée DA N° 112 située sur la commune de Vias d'une superficie de 25 000 m² ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à saisir les services de l'Etat ;
- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Général au titre du Contrat départemental de projet ;
- **DE SOLLICITER** l'aide financière de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers.

SOUS-PRÉFECTURE

REQU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COMMUNICAT

Fait et délibéré ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE PREVISIONNEL

DEPENSES			MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
Libellé				
Acquisition terrains			261 192,24 €	
Travaux (à détailler par poste de dépenses)				
Relevé géomètre (MAZAS)			4 000,00 €	
terrassement et nivellement			26 729,39 €	
Eau potable			64 397,50 €	
Clotûre			31 928,00 €	
Plantations et végétalisation (insertion paysagère)			2 453,17 €	
TOTAL Dépenses			390 700,30 €	
RESSOURCES		%		
Libellé				
<u>AIDES PUBLIQUES (*) :</u>				
Etat			114 336,00 €	
Collectivités locales				
Département (25% des dépenses plafonnées à 500 € x 100)			50 000,00 €	
Autres (à détailler) CAF (500 € x 100 places)			50 000,00 €	
SOUS TOTAL Aides Publiques			214 336,00 €	
<u>AUTOFINANCEMENT :</u>				
Fonds propres			176 364,30 €	
Emprunts				
Autres (à détailler)				
SOUS TOTAL Autofinancement			176 364,30 €	
TOTAL Ressources			390 700,30 €	
TOTAUX			390 700,30 €	

(*) à détailler par place de caravanes pour les aires d'accueil et préciser si création ou réhabilitation

Date : 19/11/2010

Nom et signature et cachet du représentant légal (porteur de projet)

Gilles D'ETTORE

Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Député de l'Hérault

SOUS-PROTECTOR
RECUE
23 NOV. 2010
SERVICE COURRIER



SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 15 novembre à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Conseil Intercommunal de
Sécurité et de Prévention
de la Délinquance (CISPD) :
reversement à l'association
Jeunesse et Territoire
des subventions accordées
par l'Etat

N° 000294

Question n°15 à l'Ordre du Jour

Réf. : PHD/DL/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre des actions de prévention de la délinquance menées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Communauté d'agglomération participe au soutien d'actions associatives telles que celles organisées par l'Association Jeunesse et Territoire en faveur des jeunes du territoire.

Elle indique que l'Association AJT, nouvellement créée sur le territoire (mai 2010) a la capacité de pouvoir agir auprès de plus de 150 jeunes âgés de 8 à 25 ans des différentes communes de la CAHM par des actions telles que :

- l'ouverture d'un point d'accueil AJT au sein de l'Espace Jeunes de Pézenas avec la mise en place de permanences
- la création d'un site interne pour les jeunes et la mise en place d'une communication
- l'assistance technique et financière aux projets des jeunes : tournois sportifs, sorties, actions concrètes et rapides sur le terrain (prévention routière et prévention santé, rencontres avec les jeunes et les parents), actions culturelles.

Madame le Rapporteur précise que l'Etat, au travers du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), a attribué à la CAHM par convention en date du 5 octobre 2010 une subvention d'un montant de 2 000 € -pour l'exercice 2010- afin de soutenir l'action d'associations locales œuvrant pour la prévention des jeunes, telles que l'association AJT.

Le financement accordé par le FIPD ne pouvant pas être directement versé à une association mais à une collectivité, il est demandé au Conseil communautaire que la Communauté d'agglomération reverse ce montant de 2 000 € à l'association AJT pour la continuité de ces actions et établisse une convention de partenariat avec ladite association.

Par conséquent, madame le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaires à se prononcer sur le reversement à l'Association Jeunesse et Territoire la subvention accordée par l'Etat pour l'opération précitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

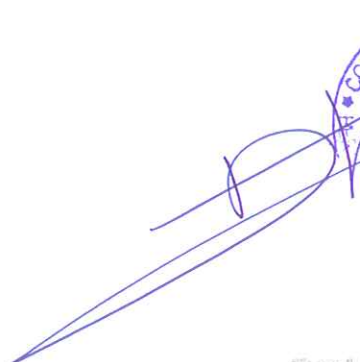
Où l'exposé de son Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE REVERSER** à l'Association Jeunesse et Territoire la subvention accordée par l'Etat pour un montant de 2 000 € pour ces actions de prévention des jeunes;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association Jeunesse et Territoire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré ADISSAN les jour, mois et an susdits

 
Le Président,
Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REQU LE
23 NOV. 2010
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Programme « ODYSSEA,
les voies historiques maritimes
des cités portuaires :
demande de subvention auprès
de l'Europe au titre de divers
modes de financements

N° 000295

Question n°16 à l'OJ

Réf. : DM/FP/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que dans le cadre de ses *actions d'aménagement du territoire et de développement économique et touristique et plus particulièrement dans son soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine, développement d'une politique de labellisation de territoires*, la Communauté d'Agglomération souhaite s'inscrire dans un espace de coopération des ports de la Méditerranée et ainsi promouvoir Agde comme capitale phare de la Méditerranée en lui restituant la place qu'elle occupait dans l'Antiquité en structurant et valorisant son territoire rural sur les chemins de l'histoire du Languedoc-Roussillon en vue de la labellisation au titre des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sur la thématique « ODYSSEA, les voies historiques maritimes des cités portuaires ».

Il précise que l'itinéraire culturel « ODYSSEA » de la cité d'Agde et de son territoire rural concrétisera la mise en réseau des ports et territoires ruraux associés par la structuration d'escales et d'étapes culturelles, citoyennes et éthiques à forte valeur ajoutée en terme d'attractivité, d'innovation, de progrès social dont l'objectif sera de positionner le port de plaisance d'Agde comme port exemplaire, destination touristique durable d'excellence.

Par conséquent, pour atteindre ces objectifs la Communauté d'agglomération est amenée à présenter un certain nombre d'opérations, de travaux d'investissement sur le littoral ainsi que sur l'arrière-pays qui pourront prétendre à des divers financements européens via le programme « ODYSSEA ».

A titre indicatif les actions pressenties sont les suivantes :

- Développement de la filière oenotouristique avec les professionnels de la viticulture et du tourisme
- Château Laurens : réhabilitation et création d'un pôle européen art nouveau
- Etude et mise en œuvre des circuits patrimoniaux :
 - Route des Belvédères
 - Restauration des épanchoirs du Canal du Midi
- Etude et mise en œuvre des réseaux de déplacement doux
- Mise en valeur des voies d'eau :
 - Etude et réalisation :
 - sur le Canal du Midi : Port fluvial d'Agde, haltes fluviales de Portiragnes et du Bagnas (Agde)
 - Etude et réhabilitation :
 - sur le Canal du Midi : Halte de Vias
 - sur le Fleuve Hérault : Halte de Bessan

Aujourd'hui, le montant estimatif des actions de ce programme s'élève à environ 13 millions d'euros et compte tenu que ces actions s'inscrivent dans une stratégie de coopération territoriale, monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à l'autoriser à solliciter une demande globale de subventions la plus large possible auprès de l'Europe au titre de ses divers modes de financements ainsi qu'à tous organismes susceptibles d'apporter un subventionnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** l'aide financière la plus large possible auprès de l'Europe au titre de ses divers modes de financements dans le cadre du programme « ODYSSEA, les voies historiques maritimes des cités portuaires » ;
- **DE SOLLICITER** l'aide à tous organismes susceptibles d'apporter un subventionnement à ce programme ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

2 2 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Réseaux très Haut débit :
lancement du marché de
maîtrise d'œuvre et désignation
des membres du Jury

N° 000296

Question n°17 à l'OJ

Réf. : PHD/LM/SGB

Transmis à la
Sous Préfecture :

2 2 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

2 3 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

2 5 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public ;*
- Vu les articles L 2121-22 alinéa 2 et L 5211-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que la composition de la commission d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;*

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté d'agglomération a en charge « l'établissement et l'exploitation de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiatives privés et publiques, participant l'aménagement du territoire, encourageant le développement économique et répondant aux besoins propres de la Communauté d'agglomération ».

Monsieur le Rapporteur expose que la construction du réseau haut débit sur le territoire intercommunal, estimé à 5 500 000 € HT nécessite que la Communauté d'agglomération désigne un maître d'œuvre privé.

Ainsi, considérant que le montant du marché de maîtrise d'œuvre dépassera le seuil des procédures non formalisées, il propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivant du code des marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à intervenir.

Il indique également que cette procédure d'appel d'offres ouvert pour les marchés de maîtrise d'œuvre nécessite de procéder à l'élection d'un jury, conformément aux articles 74 III 4° a) 22 et 24 du même code.

Ainsi, il présente la liste et invite les membres présents à procéder à l'élection de ce jury.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE RECOURIR** au scrutin public pour procéder à l'élection des membres du jury concernant le choix d'un maître d'œuvre pour la construction du réseau haut débit sur le territoire intercommunal ;
- **D'ELIRE** la liste suivante comme composant le jury pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction d'un réseau haut débit sur le territoire intercommunal :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
AMIEL Guy	DRUILLE Richard
MILLAT Gérard	BARRAU Gérard
AT Jean-Marie	REVALOR Ansiau
TRINQUIER Michel	NEGRE Atika
MARHUENDA Pierre	EXPOSITO Claude

- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURCIER

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Réseaux très haut débit :
demandes de subvention auprès
de l'Europe, de la Région, du
Département, de la Caisse des
Dépôts et Consignation

N° 000297

Question n°18 à l'OJ

Réf. : PHD/LM/SGB

Transmis à la

Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté d'agglomération a en charge « l'établissement et l'exploitation de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiatives privés et publiques, participant l'aménagement du territoire, encourageant le développement économique et répondant aux besoins propres de la Communauté d'agglomération » ;

Monsieur le rapporteur expose que la construction du réseau haut débit sur le territoire intercommunal a été estimé à la somme de 5 500 000 € HT et que ce projet peut être subventionné par différents organismes.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de solliciter les aides les plus élevées possibles de l'Europe, de la Région, du Département et de la Caisse des Dépôts et Consignation pour mener à bien ce dernier.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

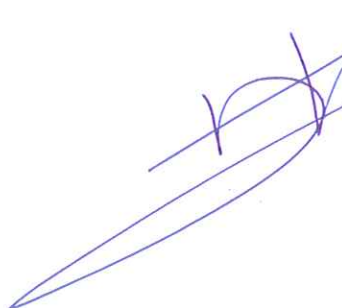
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** les aides les plus élevées possibles de l'Europe, de la Région, du Département et de la Caisse des Dépôts et Consignation pour mener à bien ce projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

  *Le Président,*
Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
23 NOV. 2010
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Création, correction
et maintenance réseaux
et courants faibles (câblage des
réseaux – éléments actifs
de réseaux et de téléphonie) :
lancement d'une consultation
sous forme d'appel d'offres
ouvert et autorisation
de signature des marchés à bons
de commande sans minimum ni
maximum

N° 000298

Question n°19 à l'Ordre du Jour

Réf. : PHD/LM/SGB

Transmis à la

Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes- Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre du fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération, le service informatique est amené à créer de nouveaux câblages informatiques et téléphoniques ou à en modifier certains.

Ainsi, il expose que ce type de prestations ne permet pas d'être quantifié avec précision et que le montant de ces prestations nécessite une mise en concurrence

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 57 et suivants du Code des marchés publics et d'autoriser monsieur le président à signer les marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum.

Il indique que le dossier de consultation comprendra trois lots :

- Lot 1 « Câblage et infrastructures »
- Lot 2 « maintenance des installations téléphoniques existantes et leurs évolutions »
- Lot 3 « matériels actifs de réseaux et de téléphonies et créations de nouvelles installations »

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la création, la correction et la maintenance des réseaux et courants faibles conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commandes à intervenir, sans minimum, ni maximum, conformément à l'article 77 I du code des marchés publics ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré ADISSAN les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Solutions d'impressions
(imprimantes - photocopieurs -
fax) : lancement d'une
consultation sous forme d'appel
d'offres ouvert et autorisation
de signature des marchés à bons
de commande sans mini maxi

N° 000299

Question n°20 à l'OJ

Réf. : PHD/LM/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-venue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ

PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que la communauté d'agglomération dispose de nombreux contrats pour ses solutions d'impressions (Imprimantes, photocopieurs, fax) qui nécessitent la mise en œuvre d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et la passation de marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum.

Ainsi, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 57 et suivants du Code des marchés publics et d'autoriser monsieur le président à signer les marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum.

Le dossier de consultation comprendra 5 lots :

- **Lot 1** : Solutions d'impression simples connectées ou non au réseau (location, maintenance et fournitures de consommables)
- **Lot 2** : Solutions d'impression et de numérisation de grande capacité – Photocopieurs (location, maintenance et fournitures de consommables)
- **Lot 3** : Solutions d'impression et de numérisation de petite capacité – Petits multifonctions et Fax (location, maintenance et fournitures de consommables)
- **Lot 4** « Logiciels d'administration et de gestion des solutions d'impression » (achat et maintenance)
- **Lot 5** : Solutions d'impression grandes largeurs (location, maintenance et fournitures de consommables)

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour les solutions d'impression (Imprimantes- Photocopieurs-Fax) conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commandes à intervenir, sans minimum, ni maximum, conformément à l'article 77 I du code des marchés publics ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-DIRECTEUR
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché de téléphonie fixe
et mobile : lancement d'une
consultation sous forme d'appel
d'offres ouvert et autorisation
de signature des marchés
à bons de commande

N° 000300

Question n°21 à l'OJ

Réf. : PHD/LM/SGB

Transmis à la
Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ

PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président expose que le marché de téléphonie fixe et mobile de la Communauté d'agglomération va arriver à son terme et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation.

Ainsi, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics, il propose de lancer une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande sans minimum ni maximum à venir.

Il indique que le Dossier de consultation comprendra 5 lots :

Lot 1 : « Accès et trafics entrants » : Trafic téléphonique entrant (abonnements), les trafics téléphoniques sortants suivants : minitel, numéros spéciaux, numéros d'urgence

Lot 2 : « Communications Voix Data et interconnexions de sites zones éligibles » : Trafic téléphonique fixe sortant (local, national, mobiles et international), connexions internet et VoIp (appels locaux, nationaux, internationaux et vers les mobiles) »

Lot 3 : « Communications Data et interconnexions de sites zones blanches et grises »

Lot 4 : « Sécurisation des liaisons intersites et des flux vers et depuis Internet »

Lot 5 : « Téléphonie mobile »

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour les services de téléphonie fixes et mobiles de la Communauté d'agglomération conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commandes à intervenir, sans minimum, ni maximum, conformément à l'article 77 I du code des marchés publics ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SOUS-PRÉFECTURE
RECEVÉ

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

2 2 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché d'achat d'ordinateurs
et de pièces détachées :
lancement d'une consultation
sous forme d'appel d'offres
ouvert et autorisation
de signature des marchés
à bons de commandes
sans mini sans maxi

N° 000301

Question n°22 à l'OJ

Réf. : PHD/LM/SGB

Transmis à la

Sous Préfecture :

2 2 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

2 3 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

2 5 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ

PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre du fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération, le service informatique va être amené à faire l'acquisition de nouveaux matériels informatiques et pièces détachées.

Monsieur le Rapporteur expose que ce type de fournitures ne permet pas d'être quantifié avec précision et que le montant de ces prestations nécessite une mise en concurrence.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 57 et suivants du Code des marchés publics et d'autoriser monsieur le président à signer les marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum.

Il indique que le dossier de consultation comprendra 3 lots :

- **Lot 1** : « Pièces informatiques et petits périphériques et onduleurs »
- **Lot 2** : « Postes de travail fixes complets, ordinateurs portables et serveurs avec et sans OS »
- **Lot 3** : « Logiciels métier spécifiques (achats, maintenance annuelle et évolutions »

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur;

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'achat d'ordinateurs et de pièces détachées conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commandes à intervenir, sans minimum, ni maximum, conformément à l'article 77 I du code des marchés publics ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Acquisition de matériels de transport (véhicules utilitaires - automobiles et de voirie) et de matériels à usage spécifique (tractopelle) : lancement d'une consultation et autorisation de signature des marchés

N° 000302

Question N°23 à l'OJ

Réf. : PHD/EM/SGB

Transmis à la

Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre du renouvellement de son matériel de transport (*véhicules utilitaires, véhicules automobiles, de voirie et de son matériel*), certaines familles de la nomenclature du code des marchés publics ont été identifiées et nécessitent le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert.

Monsieur le Rapporteur expose qu'au vu des délais de procédure et des délais de livraison de certain type de véhicules, il convient de lancer la consultation avant la fin de l'année 2010 afin de pouvoir disposer de ces véhicules pour la saison estivale 2011.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du Code des marchés publics et d'autoriser monsieur le président à signer les marchés à intervenir.

Il indique que le dossier de consultation comprendra 6 lots :

- **Lot 1** : « acquisitions de fourgons – camionnettes » pour un montant global de 113 700 € HT
- **Lot 2** : « acquisition de camions bennes » pour un montant de 57 700 € HT
- **Lot 3** : « acquisition d'un tractopelle » pour un montant de 72 800 € HT

- **Lot 4 :** « acquisition de balayeuses » pour un montant de 217 400 € HT
- **Lot 5 :** « acquisition d'un polybenne et de bennes » pour un montant de 180 300 € HT
- **Lot 6 :** « acquisitions de véhicules de tourisme » pour un montant de 57 000 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PREVOIR** les dépenses correspondantes sur le Budget 2011 de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Aménagement de la ZAC
de «La Capucière» :
marché de Maîtrise d'œuvre -
désignation des membres
du Jury

N° 000303

Question n°24 à l'OJ

Réf. : DM/SG/SGB

Transmis à la

Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public ;
- Vu les articles L 2121-22 alinéa 2 et L 5211-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que la composition de la commission d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de «La Capucière» à Bessan, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre sous forme d'appel d'offres ouvert, considérant que le montant estimatif de ce marché était supérieur au seuil des procédures non formalisées.

Monsieur le Rapporteur expose que cette procédure d'appel d'offres ouvert pour les marchés de maîtrise d'œuvre nécessite de procéder à l'élection d'un jury, conformément aux articles 74 III 4° a) et 24 et 22 du même code.

Ainsi, il présente la liste et invite les membres présents à procéder à l'élection du jury.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

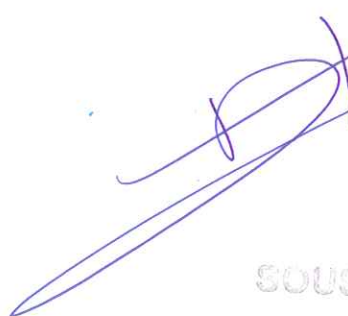
DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECOURIR** au scrutin public pour procéder à l'élection des membres du jury concernant le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée ;
- **D'ELIRE** la liste suivante comme composant le jury pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée de « La Capucière » :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
RALUY Robert	DRUILLE Richard
MILLAT Gérard	AT Jean-Marie
VOGEL –SINGER Alain	REVALOR Ansiau
TRINQUIER Michel	NEGRE Atika
MARHUENDA Pierre	EXPOSITO Claude

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE
23 NOV. 2010
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix
et le lundi 15 novembre à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Aménagement du Centre
aquatique communautaire
sur Agde : modification de
l'Avenant n°3 avec l'Entreprise
BERTHOULY, titulaire
du lot 1 « gros oeuvre »

N° 000304

Question n°25 à l'OJ

Réf. : DM/SG/SGB

Transmis à la

Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

**Retour du contrôle de
légalité :**

25 NOV. 2010

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES :** M. Jean DE GRAVE * **BESSAN :** MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Robert RALUY * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que par délibération en date du 15 juillet 2010, le Conseil communautaire a passé divers avenants sur les marchés de travaux du Centre aquatique afin de prendre en compte les remarques de l'étude menée par le Cabinet RESSOURCEA sur l'aménagement de la Tour Balnéo et qu'un avenant N°3 a notamment été approuvé avec l'entreprise BERTHOULY, titulaire du lot 1 « Gros œuvre » pour un montant 182 231 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une erreur sur l'évaluation des quantités s'est produite pour calculer le montant de l'avenant.

Ainsi, il propose aux membres du conseil de rectifier le montant de l'avenant N°3 afin de prendre en compte les bonnes quantités et de le porter à la somme de 260 351.81 € HT au lieu de 182 231 € HT

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 9 novembre 2010
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A LA MAJORITE

POUR : 33

CONTRE : 5

(M. MONÉDÉRO. Mmes BUCHACA. PUIG. MM. JOVIADO. HOULES Patrick)

- **DE MODIFIER** le montant de l'avenant N°3 afin de prendre en compte les bonnes quantités et de le porter à la somme de 260 351.81 € HT au lieu de 182 231 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SOUS-PREFECTURE
RECULE

23 NOV. 2010

SERVICE COURRIER

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :
22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Piscine communautaire
de Pézenas : renouvellement
convention de mise à disposition
des agents affectés
à temps partiel

N° 000305

Question n°26 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

23 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ
PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que des agents de la mairie de Pézenas sont affectés pour une partie de leur temps de travail à des tâches d'entretien, de gestion et de fonctionnement de la piscine transférée à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il indique que les agents concernés sont -dans ce cadre- mis à disposition de la Communauté d'agglomération à hauteur de la quotité de leur temps de travail pour la piscine communautaire.

La convention de mise à disposition est arrivée à échéance le 31 décembre 2009.

Afin de permettre aux agents concernés de continuer à assurer ces missions, il est nécessaire de renouveler la mise à disposition des agents selon les conditions indiquées dans la convention de mise à disposition.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur ces mises à disposition des agents concernés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RENOUELER** la mise à dispositions des agents de la mairie de Pézenas affectés à la piscine communautaire pour une durée de trois ans ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ;
- **D'INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires à la prise en charge du remboursement de ces salaires.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits



SOUS-PREFECTURE
RECUE
23 NOV. 2010
SERVICE COURRIER

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Renouvellement de la
convention de mise à disposition
des agents de la commune
de Pinet au service
«espaces verts» de la CAHM

N° 000306

Question n°27 à l'OUJ

Réf. : PHD/TS/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

23 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

**L'an deux mille dix
et le lundi 15 novembre à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean DE GRAVE * **BESSAN** : MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ

PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des transferts de moyens des communes vers la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, la convention de mise à disposition de deux agents de la commune de Pinet a été transférée à la CAHM.

Il expose que cette mise à disposition arrive à échéance le 1er janvier 2011, il est donc proposé de renouveler les mises à disposition pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2011, en contrepartie d'un remboursement du coût des salaires des agents concernés et selon les modalités prévues dans la convention annexée à la présente délibération.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le renouvellement des mises à disposition des deux agents concernés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de deux agents à 25 % d'un temps complet ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires à la prise en charge du remboursement de ces salaires.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 38

Date de convocation :

lundi 8 novembre 2010

Affichage effectué le :

22 NOV. 2010

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 000307

Question n°28 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

22 NOV. 2010

Contrôle de légalité :

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU

23 NOV. 2010

Retour du contrôle de
légalité :

25 NOV. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix

et le lundi 15 novembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à ADISSAN (Salle des Fêtes-Avenue Abbé Sagnes)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN * **AUMES :** M. Jean DE GRAVE * **BESSAN :** MM. Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** Mme Geneviève ROULET * **PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, M. Daniel GOUD * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ

PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Robert RALUY * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la *dixième séance* du Conseil communautaire de l'exercice 2010.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de VIAS le lieu de la *dixième séance* du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2010.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

